



**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL**  
**Le 16 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mars, à 15 heures, les membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, dans les locaux de la Maison des Sports de Talence, 2 rue de l'université, 33522 Talence.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée générale ordinaire, le Président Thierry RAPHET ouvre la séance à 15 heures et 10 minutes et rappelle que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum
2. Allocution d'ouverture du Président
3. Ratification des procès-verbaux des Assemblées générales précédentes :
  - Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023
  - Assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2023
  - Assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2023
4. Présentation des rapports d'activité :
  - Rapport moral
  - Rapport de la Direction technique nationale
  - Rapport financier
5. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes et approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées
6. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, affectation du résultat et quitus
7. Fixation du montant des cotisations et droits divers
8. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2024
9. Modification du règlement intérieur
10. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

Le Secrétaire général Damien GUIONIE rappelle que le vote des résolutions a été ouvert en amont de l'Assemblée, le 7 mars 2024 à 8h05, par voie électronique sur un site internet de vote numérique de confiance (Voteer).

Après délibération de l'Assemblée sur les différentes résolutions proposées au vote, le vote est clôturé à 15h48. Le Directeur général Elliot FLEYS présente les résultats du scrutin à l'Assemblée.

**I. Constat du quorum**

Participation au scrutin de l'Assemblée générale ordinaire	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre d'électeurs inscrits	176	808
Nombre d'émargements	135	639
Taux de participation	76,70%	79,08%

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'Assemblée fait ressortir un total de 176 clubs représentant 808 voix acquises.

135 clubs représentant 639 voix ayant pris part au scrutin, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies.

## II. Ratification des procès-verbaux des Assemblées générales précédentes

Résultat des votes :

### Résolution 1. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	135	639	
Taux de participation	76,70%	79,08%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023 ? (Choix unique)	Oui	577	97,47%
	Non	15	2,53%
	Abst.	47	n/a

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023.

### Résolution 2. Procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 5 octobre 2023

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	131	625	
Taux de participation	74,43%	77,35%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous les procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 5 octobre 2023 ? (Choix unique)	Oui	566	96,59%
	Non	20	3,41%
	Abst.	39	n/a

L'Assemblée générale approuve les procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 5 octobre 2023.

## III. Rapports d'activité du Comité directeur

- Rapport moral

Le Président RAPHET donne lecture de son rapport moral.

- Rapport de la Direction Technique Nationale

Le Directeur technique national Stephen LESFARGUES donne lecture de son rapport.

- Rapport financier

Le Secrétaire général GUIONIE donne lecture des résultats de l'exercice comptable 2023.

## IV. Rapport du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes Djamel ZAHRI, associé chez RSM France, donne lecture de ses rapports sur les comptes de l'exercice 2023 et l'absence de conventions règlementées déclarées sur cette période.

## V. Approbation des comptes 2023, affectation du résultat, quitus

Résultat des votes :

### Résolution 3. Comptes 2023

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	131	625	
Taux de participation	74,43%	77,35%	

Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été arrêtés par le Comité directeur ? (Choix unique)	<b>Oui</b>	<b>419</b>	<b>86,93%</b>
	Non	63	13,07%
	Abst.	143	n/a

L'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été arrêtés par le Comité directeur. Ces comptes font apparaître un total de bilan de 433 778 €, un total de recettes de 1 697 109 €, un total de dépenses de 1 752 572 €, soit une perte de 55 464 € dont un résultat d'exploitation de (-54 276) €, un résultat financier de (-1 188) € et un résultat exceptionnel de 0 €.

#### Résolution 4. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	132	633	
Taux de participation	75%	78,34%	

  

Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous l'affectation du résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte de report à nouveau ? Celui-ci passerait de 43 494 € à (-11 970) € (Choix unique)	<b>Oui</b>	<b>418</b>	<b>86,36%</b>
	Non	66	13,64%
	Abst.	149	n/a

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte de report à nouveau, celui-ci s'élevant désormais à (-11 970) €.

#### Résolution 5. Quitus financier

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	131	625	
Taux de participation	74,43%	77,35%	

  

Question	Réponse	Voix obtenues	
Donnez-vous quitus aux membres du Comité directeur de la gestion de l'exercice écoulé ? (Choix unique)	<b>Oui</b>	<b>465</b>	<b>88,40%</b>
	Non	61	11,60%
	Abst.	99	n/a

L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Comité directeur de la gestion de l'exercice écoulé.

#### VI. Fixation du montant des cotisations et licences

Résultat des votes :

#### Résolution 6. Fixation des montants des cotisations et licences 2025

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	131	625	
Taux de participation	74,43%	77,35%	

  

Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la circulaire financière 2025 maintenant inchangé le montant des cotisations et licences pour la saison 2025 ? (Choix unique)	<b>Oui</b>	<b>529</b>	<b>88,17%</b>
	Non	71	11,83%
	Abst.	25	n/a

L'Assemblée générale approuve la circulaire financière 2025 maintenant inchangé le montant des cotisations et licences pour la saison 2025.

## VII. Approbation du budget 2024

Résultat des votes :

### Résolution 7. Budget prévisionnel 2024

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	131	625	
Taux de participation	74,43%	77,35%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 qui fait apparaître un total de dépenses de 1 798 860 € et un total de recettes de 1 801 762 € ? (Choix unique)	<b>Oui</b>	<b>426</b>	<b>80,23%</b>
	Non	105	19,77%
	Abst.	94	n/a

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 qui fait apparaître un total de dépenses de 1 798 860 € et un total de recettes de 1 801 762 €.

## VIII. Modification du règlement intérieur

Résultat des votes :

### Résolution 8. Modification du règlement intérieur

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	131	625	
Taux de participation	74,43%	77,35%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification du règlement intérieur ayant pour objet d'harmoniser les délais applicables aux élections des membres de la commission fédérale des sportifs de haut niveau sur ceux applicables aux élections des représentants des collèges spéciaux au comité directeur ? (Choix unique)	<b>Oui</b>	<b>516</b>	<b>96,63%</b>
	Non	18	3,37%
	Abst.	91	n/a

L'Assemblée générale approuve la modification du règlement intérieur ayant pour objet d'harmoniser les délais applicables aux élections des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau sur ceux applicables aux élections des représentants des collèges spéciaux au Comité directeur.

## IX. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 24.6 du règlement intérieur fédéral.

Après un échange, personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10. De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

Thierry RAPHET  
Président

Damien GUIONIE  
Secrétaire général